



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Jeudi 28 Mai 2020 à 20 H 30

Convocation du C.M. : 15/05/2020
Affichage : 15/05/2020

Le **Jeudi 28 Mai 2020 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance à huis clos, sous la présidence de M. Eric DESCOMBES, maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Marie-Line TISON. Fanny BECAUD. Anne-Marie CANY. Jocelyne ISSARTIAL. Isabelle GOUFFIER. Servanne JAKUBOWSKI. Françoise COSSONNEAU.

Messieurs Eric DESCOMBES. Kévin GUILLOSSOU. Eric LECOMTE. Nicolas PAPIN. Pierrick MELISSON. Denis SCHOEFS

Absent(e)s excusé(e)s : M. Yannick ROULEAU (pouvoir à Mme TISON)

Était également présente : Madame Nathalie GOSELIN, Secrétaire de mairie

1 – Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Didier LOUVEAU, ancien 1^{er} Adjoint et conseiller Municipal élu le 15 mars 2020, décédé tragiquement,

M. Eric LECOMTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2 – Election du Maire

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré TREIZE conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a été remplie.

Il a ensuite invité le conseil à désigner deux assesseurs : Mme Isabelle GOUFFIER et M. Nicolas PAPIN.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Candidat : M. Eric DESCOMBES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A Obtenu :

M.Eric DESCOMBES : 12 (DOUZE) voix

Monsieur Eric DESCOMBES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **MAIRE** et a été directement installé.

3 – Détermination du nombre d'adjoints

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints appelés à siéger au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec vote à bulletins secrets, par 14 voix décide d'approuver **la création de 3 (TROIS) postes d'adjoints au Maire.**

4 – Election des Adjoints

Madame Françoise COSSONNEAU, Conseillère Municipale, remet à M. le Maire sa lettre de démission.

M. le Maire prend acte de cette démission dont une copie sera transmis au Préfet de la Sarthe avec le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints.

Mme COSSONNEAU quitte la salle.

La séance se poursuit : **le nombre de conseillers présents est donc de 12 (DOUZE)**

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7-1
Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} Adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du 1^{er} Adjoint :

Candidat : M. Kévin GUILLOSSOU

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Kévin GUILLOSSOU : 12 (DOUZE) voix

M. Kévin GUILLOSSOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **premier adjoint au maire** et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

Candidat : Mme Marie-Line TISON

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Mme Marie-Line TISON : 12 (DOUZE) voix

Mme Marie-Line TISON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **deuxième adjoint au maire** et a été immédiatement installée.

Election du troisième adjoint :

Candidat : Monsieur Eric LECOMTE

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Eric LECOMTE : 10 (DIX) voix

M. Nicolas PAPIN : 1 (UNE) voix

M. Eric LECOMTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **troisième adjoint au maire** et a été immédiatement installé.

Lors du prochain, il sera procédé aux nominations des conseillers municipaux dans le cadre des commissions obligatoires et facultatives règlementaires

Les Membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochaine réunion

Mardi 9 Juin 2020 à 20 h 30